



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FICHE D'INFORMATION

Vers la 44^e législature : Programme d'orientation des députés

Sous la direction du Président de la Chambre des communes, l'Administration offre à tous les nouveaux députés un programme d'orientation expliquant le soutien et les services qui leur sont offerts. Ce programme vise à donner aux nouveaux députés les renseignements sur l'administration et la procédure dont ils auront besoin pour exercer leurs responsabilités à titre de parlementaires.

Aperçu du programme

- Pour la première fois, les députés auront le choix de participer au programme **en personne ou de façon virtuelle**. Comme pour chaque nouvelle législature, le contenu a été révisé et adapté en fonction des nouvelles politiques et des nouveaux processus. Quant à l'exécution du programme, elle a été adaptée pour tenir compte de la pandémie, conformément aux consignes de santé publique.
- Chaque député est jumelé à un **agent de liaison de l'Administration de la Chambre** qui le guide tout le long de son orientation.
- Les députés sont invités à consulter *Source*, un **site intranet** conçu pour leur fournir des renseignements accessibles et pertinents en temps utile. Un portail d'apprentissage intégré donne aux députés et à leurs employés accès à des formations offertes en ligne et en personne.
- Les députés passeront leurs premières journées sur la Colline du Parlement au **Centre d'orientation des députés** qui a été mis sur pied à leur intention. Les députés sont invités à participer à **des réunions et à des séances d'orientation en petits groupes, en personne ou de façon virtuelle, animées par des spécialistes de l'Administration de la Chambre** qui les aideront à entamer leur nouveau rôle et à établir leurs bureaux de la Colline et de circonscription. Ces séances seront l'occasion notamment de faire un survol de la Cité parlementaire et des questions de ressources humaines et de dotation, de ressources financières et d'infrastructure numérique.
- Peu avant l'ouverture de la nouvelle législature, les députés sont invités à **une séance d'orientation portant sur leur travail dans l'enceinte de la Chambre**. Il sera notamment question du cadre

physique de l'enceinte, de l'horaire de la Chambre et des procédures pour les débats et les votes, etc.

- Avant de pouvoir occuper leur siège à la Chambre, les députés doivent prêter serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance lors d'une [cérémonie d'assermentation](#).

Agents de liaison

Chaque nouveau député est jumelé à un agent de liaison qui assure un service personnalisé tout au long de l'orientation.

Les agents de liaison sont des employés chevronnés de l'Administration de la Chambre des communes qui reçoivent une formation spécialisée avant le début du programme. Leur principale responsabilité consiste à guider les députés pendant leur orientation à l'égard des aspects administratifs et procéduraux de leurs fonctions parlementaires.

Centre d'orientation des députés

Les nouveaux députés peuvent se rendre au Centre d'orientation dans la Cité parlementaire lorsqu'ils ont des rendez-vous en personne. Ces rendez-vous peuvent également se dérouler en mode virtuel. Les députés reçoivent de l'aide sur une multitude de questions, notamment en ce qui concerne leur laissez-passer de stationnement et l'installation de leur équipement informatique et de leurs connexions Internet.

Les députés assistent aussi à une série de réunions et de séances d'orientation visant à les familiariser avec leur nouvel environnement de travail et à leur fournir des renseignements clés pour les aider à établir leurs bureaux. On leur présentera leur rôle en tant qu'employeurs dans le contexte parlementaire et on leur donnera de la formation sur [la prévention du harcèlement et de la violence](#) en milieu de travail. Des spécialistes de l'Administration de la Chambre fournissent également de l'aide et des renseignements sur la dotation, les budgets, la technologie, la sécurité et les questions juridiques. Ces rencontres ont lieu en personne ou en mode virtuel.

Le Centre d'orientation des députés restera ouvert pendant quatre à huit semaines après l'élection, en fonction des besoins des nouveaux députés. Par la suite, l'Administration de la Chambre continuera d'aider les députés avec le reste des activités d'orientation et de transition.

Source – l'intranet des députés

L'information dont les députés ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires est accessible sur *Source*, un intranet conçu en fonction de leurs rôles particuliers. *Source* est consultable sur les appareils mobiles et divers autres dispositifs. Axé sur les tâches, le site met avant tout l'accent sur les étapes essentielles que doivent suivre les nouveaux députés.

Source propose un portail d'apprentissage où les députés et leur personnel, à Ottawa et dans les circonscriptions, peuvent facilement accéder à des cours en ligne portant sur les différents aspects de leur travail.

Séance d'orientation sur la procédure de la Chambre

Une séance d'orientation sur la procédure de la Chambre aura lieu peu de temps avant la reprise des travaux parlementaires. Elle donnera aux députés un aperçu des événements qui se déroulent pendant les premiers jours de séance de la Chambre et expliquera en détail ce qu'est une journée de séance typique et les règles relatives au décorum dans cette enceinte.

Un groupe de députés expérimentés donnera des conseils sur la façon dont les nouveaux députés peuvent maximiser leur efficacité. Cette séance sera offerte en mode hybride.

Cérémonie d'assermentation

Les députés doivent prêter un serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance avant de pouvoir siéger et voter à la Chambre.

Comme l'indique [La procédure et les usages de la Chambre des communes](#), le serment actuel est le suivant : « Je, (nom du député), jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth Deux. » Voici le texte de l'affirmation solennelle : « Je, (nom du député), déclare et affirme solennellement, sincèrement et véritablement que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth Deux. »

Les députés auront le choix d'assister à une cérémonie d'assermentation en personne ou en mode virtuel. Lors de la cérémonie en personne, la capacité d'accueil des pièces sera limitée.

Vers la 44^e législature : première séance de la Chambre

La date de [la première séance de la nouvelle législature](#) est fixée au moyen d'une série de proclamations faites par le gouverneur général, sur l'avis du premier ministre. Le jour de la dissolution ou de la prorogation du Parlement, une proclamation est publiée afin de convoquer le Parlement à une date donnée. Une deuxième proclamation confirme ou change cette date et peut fixer l'heure à laquelle le Parlement se réunira pour l'« expédition des affaires » (la date peut être avancée ou repoussée par la suite). Une troisième proclamation est faite lorsque l'heure à laquelle le Parlement doit se réunir ne figure pas dans la deuxième proclamation.

Les dispositions relatives aux séances hybrides et au vote électronique ont expiré lors de la dissolution de la 43^e législature. Il appartiendra aux députés de la 44^e législature de décider du déroulement des futurs travaux de la Chambre des communes.

Autres renseignements relatifs à l'orientation

La formation et le soutien assurés aux nouveaux députés par leur parti politique (pour ceux qui sont affiliés à un parti) s'ajoutent au programme d'orientation des députés qu'offre l'Administration de la Chambre.

Une fois le programme d'orientation terminé, les députés et leur personnel continueront d'avoir accès au matériel d'apprentissage au moyen de séances en ligne et en personne. L'Administration de la Chambre met à la disposition des députés diverses ressources pour les appuyer tout au long de leur mandat.

Soutien pour les députés sortants

L'Administration de la Chambre des communes a aussi mis en place un programme de transition pour soutenir les députés qui ne sont pas candidats à la réélection ainsi que les députés non réélus.

Une équipe de transition supervise et coordonne la prestation des services liés à la paie et aux avantages sociaux, au départ des bureaux de la Colline et des bureaux de circonscription, au déménagement, au soutien à la transition de carrière et au règlement des aspects financiers liés au budget de bureau du député.

De plus, des agents de transition sont nommés comme point de contact principal pour appuyer les députés sortants et leurs employés pendant cette période.

Mesures de santé et de sécurité

L'équipe de Santé, sécurité et environnement de la Chambre des communes a été consultée dans la planification du programme d'orientation des députés, y compris dans la décision concernant l'aménagement et la capacité d'accueil des locaux pour les séances qui se dérouleront en personne.

Les députés auront le choix de participer au programme soit en personne, soit de façon virtuelle. Les mesures de prévention, qui comprennent le port du masque, demeurent en vigueur dans les édifices de la Chambre des communes, comme l'explique cette [déclaration du Bureau de régie interne](#).

La capacité étant limitée pour la participation en personne, seuls les députés pourront être présents. La formation sera offerte virtuellement aux partenaires et conjoints. Quant aux membres du personnel des députés, ils peuvent participer au programme d'intégration des employés des députés.

Ressources supplémentaires

- *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, [Ouverture d'une législature et d'une session](#)
- [Fiche d'information : Cadre de prévention du harcèlement et de la violence](#)
- [Foire aux questions : Régime de retraite, salaires et avantages sociaux des députés sortants et durant la dissolution d'une législature](#)
- *Manuel des allocations et des services aux députés*, chapitre [Élections](#)
- [Règlements administratifs](#) du Bureau de régie interne
- Déclaration du Bureau de régie interne : [Port du masque et prolongation des mesures préventives à la Chambre des communes](#)

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau du Président de la Chambre des communes

613-995-7882

heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

